



Plan d'action 2023 APLW

Situation

Le lac Wentworth a une superficie de 0,77 km². Il est navigable et compte plus de 150 résidences dont 30% sont des résidents permanents.

La majeure partie des utilisateurs sont propriétaires de pontons, bateau de pêche, seadoo et quelques bateaux pour des activités nautiques. C'est un lac paisible, pourvu d'une plage et d'une descente de bateaux privées pour les propriétaires. Il compte de nombreux planchistes et kayakistes.

Annuellement Une cotisation est perçue pour être membre de l'APLW ainsi qu'une contribution volontaire pour les fonds de pêche et d'environnement.

Mission (réf. règlements généraux /2 art.1 à 5)

L'APLW a comme mission de promouvoir la qualité de vie et assurer la protection du lac et la sécurité des utilisateurs.

Elle regroupe les propriétaires afin de promouvoir et défendre leurs droits ou leurs intérêts en toute matière touchant la propriété, l'habitation, l'environnement et le milieu.

Elle encourage des activités respectueuses de l'environnement naturel.

Elle organise, administre et surveille les activités et gère tout autre moyen légitime permettant la cueillette de fonds ou de biens favorisant les objectifs de l'association.



Objectifs

1. Poursuivre la campagne annuelle d'adhésion et de recrutement des membres (cotisation et contribution volontaire)
 - A. Rappel annuel (formulaire désigné)
 - B. Intervention ciblée

2. Tenir les propriétaires/résidents informés du suivi des actions et activités
 - A. Via le site web de l'association
 - B. Via l'Infolettre automatisée
 - C. Via le site Facebook des riverains du Lac Wentworth

3. Mettre en place des actions pour assurer la protection du lac (faune et végétation)
 - A. Procéder aux échantillonnages demandés par le RSVL
 - B. Procéder a des analyses ponctuelles en laboratoire
 - C. Informer les propriétaires / résidents/occupants de la bonne marche à suivre pour la mise à l'eau d'embarcation

4. Mettre en place des actions pour la sécurité des usagers
 - A. Promouvoir la connaissance et l'application du code d'éthique
 - B. Mise en place de bouées d'information pour déterminer l'emplacement des zones de remorquage et le respect de la bande riveraine

5. Maintenir un CA actif pour la bonne marche de L'association
 - A. Diffusion d'information (réunion, rencontre, correspondance...)
 - B. Planifier des activités récréatives
 - C. Participer aux rencontres organisées par la municipalité (mise à jour des dossiers, échanges, suivis, réseautage...)
 - D. Tenir à jour l'informatisation des différents dossiers traités par l'association

6. Mettre en place un registre des plaintes et suivis



Contrôle

Le contrôle s'effectuera par le bilan des actions et les résultats obtenus.

Le plan sera revu annuellement pour sa continuité, mise à jour et ajouts des améliorations souhaitables.

1. Nombre de membres adhérents annuellement et cotisations perçues
2. Bilan financier annuel
3. Bilan des activités récréatives
4. Résultats des échantillonnages et analyse
5. Nombre de plaintes reçues des résidents et actions prises (registre)
6. États des résultats transmis à l'AGA